



Mise à jour : 27 juin 2024

Procédures d'admission

Primaire

Depuis 2005, l'équipe de l'école Vision Terrebonne est fière de proposer le seul programme trilingue de la Rive-Nord dans un contexte d'immersion anglaise. Ce programme offre à vos enfants une opportunité unique d'apprendre et de maîtriser trois langues tout en bénéficiant d'une éducation de qualité. De la prématernelle à la 6e année du primaire, nous nous démarquons par notre projet éducatif différencié.

En complétant votre demande, vous entamez la démarche d'admission de votre enfant. Celle-ci ne sera effective qu'après une évaluation du dossier de l'enfant par la direction de l'école. Pour être traitée, votre demande d'admission doit être envoyée à l'école avec tous les documents suivants. Nous tenons à vous rappeler que suivre ces étapes dans l'ordre est crucial pour assurer une inscription sans accroc à notre établissement.

ÉTAPES

1

Certificat de naissance numérique

Assurez-vous d'avoir une version numérique du certificat de naissance de votre enfant disponible pour joindre à la fiche d'inscription à l'étape 3.

2

Bulletin Scolaire

Assurez-vous d'avoir une version numérique des derniers bulletins de chaque année scolaire et les bulletins déjà émis pour l'année scolaire en cours disponible pour joindre à l'inscription à l'étape 3. Cela sera utilisé pour l'évaluation du dossier.

3

Début de l'inscription en ligne

Vous pouvez commencer le processus d'inscription en remplissant la fiche d'inscription maternelle/primaire.

[Remplir la fiche
d'inscription
pour le primaire](#)

**4****Autorisation de communication**

Un formulaire d'autorisation de communication avec le milieu scolaire actuel de l'enfant est requis. Vous pouvez accéder au formulaire suivant :

[Remplir le formulaire d'autorisation de communication](#)

5**Rencontre d'admission obligatoire**

Nous communiquerons avec vous à la suite de l'évaluation du dossier de votre enfant. Pendant que votre enfant ira en classe, accompagné d'une éducatrice pour une période d'observation, vous participerez à une séance d'information obligatoire d'une durée d'une heure sur le fonctionnement de l'école, ses principes directeurs et sa mission.

6**Verdicts d'admission**

Les verdicts d'admission seront publiés dans la semaine suivant la rencontre d'admission. Vous recevrez un courriel afin de vous informer que la réponse à votre demande d'admission est disponible.

7**Frais d'inscription**

Les frais d'inscription de 200\$* seront requis **uniquement** si, après l'évaluation du dossier, l'enfant est accepté. Ces frais sont renouvelables annuellement.

Options de paiement :

Chèque : Veuillez libeller le chèque à l'ordre de l'*École Vision Terrebonne 2007* et inscrire le nom de l'enfant au dos du chèque afin de faciliter le suivi des paiements.

Argent comptant : merci d'apporter l'argent comptant dans une enveloppe fermée, en y inscrivant également le nom de l'enfant pour une identification précise.

*Ces frais sont renouvelables annuellement

Vous avez d'autres questions?

N'hésitez pas à communiquer avec le département de l'admission au 450-471-2819, poste 1013 ou via notre courriel admission.ter@ecolevision.com